



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2019/ 29 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,
Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction Régionale Pays de la Loire**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Pascal LONDOT	Directeur Régional	<ul style="list-style-type: none">- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale- Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement- Signer les conventions et marchés- Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Lénaïg PINVIDIC	Cheffe du service administratif et financier	<ul style="list-style-type: none">- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale- Certifier les frais de déplacement- Liquider toute pièce de dépense et de recette- Certifier les services faits, les factures et les indus <p><i>En cas d'empêchement du Directeur régional :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Signer les ordres de mission

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Athenais LALANDE	Cheffe du service de gestion des aides	<ul style="list-style-type: none"> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier les services faits, les factures et les indus - Liquidier toute pièce de dépense et de recette - Signer les conventions et marchés <p><i>En cas d'empêchement du Directeur régional et de la Cheffe du service administratif et financier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les ordres de mission <p><i>Pour son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Florence DUGAST	Cheffe du service des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier les services faits, les factures et les indus <p><i>Pour son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Murielle LANDAIS	Adjointe à la cheffe de service de gestion des aides et cheffe du secteur formation professionnelle, emploi et apprentissage Région	<ul style="list-style-type: none"> - Liquidier les aides autres qu'agricoles <p><i>Pour son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Mohammed OUASRI	Adjoint à la cheffe du service des contrôles - Responsable du secteur surface	<p><i>Pour leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Marie-Pierre GUYOT	Cheffe du secteur dispositifs animaux	
Vincent BRIANCEAU	Chef du secteur administratif contrôle	
Domitille de FONTANGES	Cheffe du secteur dispositifs investissement	
Delphine AVRAMOGLIOU	Cheffe du secteur d'appui juridique, financier et fonds européens	
Hélène RINCE	Gestionnaire	
		- Certifier les frais de déplacement

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction Régionale Pays de la Loire**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Pascal LONDOT	Directeur Régional	<ul style="list-style-type: none"> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Athenais LALANDE	Cheffe du service de gestion des aides	<p><i>Pour son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire
Florence DUGAST	Cheffe du service des contrôles	
Lénaig PINVIDIC	Cheffe du service administratif et financier	
Mohammed OUASRI	Adjoint à la cheffe du service des contrôles - Responsable du secteur surface	<p><i>En cas d'empêchement du Directeur et pour son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Murielle LANDAIS	Adjointe à la cheffe de service de gestion des aides et cheffe du secteur formation professionnelle, emploi et	<i>En cas d'empêchement du Directeur, de leur supérieurs hiérarchiques et pour leur domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Delphine AVRAMOGLU	Cheffe du secteur d'appui juridique, financier et fonds européens	
Marie-Pierre GUYOT	Cheffe du secteur dispositifs animaux	
Vincent BRIANCEAU	Chef du secteur administratif contrôle	
Domitille de FONTANGES	Cheffe du secteur dispositifs investissement	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.
 Elle prend effet à compter du 1^{er} février 2019.

Fait à Limoges,
 le **07 MARS 2019**

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président directeur général (original)

Ampliation :

M. l'Agent comptable

Copies :

M. Pascal LONDOT
 Mme Athenaïs LALANDE
 Mme Florence DUGAST
 Mme Lénaïg PINVIDIC
 M. Mohammed OUASRI
 Mme Murielle LANDAIS
 Mme Hélène RINCE
 Mme Delphine AVRAMOGLU
 Mme Marie-Pierre GUYOT
 M. Vincent BRIANCEAU
 Mme Domitille de FONTANGES

DRH
 DFJL